

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé François Knittel

☎ : 03 89 44 66 93

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

Nous entrons prochainement dans le Temps de la Passion : le samedi avant le dimanche de la Passion sera aussi le premier samedi du mois : dans chacune des chapelles de Mulhouse et Colmar, une récollection réunira à partir de 16h30 toutes les bonnes volontés, d'abord pour une prédication par un père capucin de Morgon, puis en présence de Jésus-Hostie pour méditer les mystères du rosaire en compagnie du Cœur Immaculé de Marie, surtout les mystères de la Passion de son divin Fils, auxquels nous assisterons enfin par la célébration de la Sainte Messe. Notez bien que ces récollections commenceront à 16h30.



Le lendemain, comme annoncé les dimanches précédents, nous nous retrouverons à Dusenbach pour notre chemin de croix coutumier, qui sera médité par un père capucin, et qui nous permettra déjà de gagner l'indulgence du Jubilé, aux conditions habituelles. Ainsi, en même temps que nous viendrons pour cette prière publique du chemin de croix, nous viendrons témoigner de notre attachement à la Rome éternelle.

Rendez-vous donc à 16h30 samedi 5 avril à Colmar ou à Mulhouse, et dimanche 6 avril à Dusenbach à 16h. Venez tous !

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur	p. 1-2
Saint Thomas d'Aquin	p. 3, 6-7
Calendrier	p. 4-5
Annonces	p. 8



LES DROITS DE L'HOMME (suite)

Rappelons-nous que le préambule et les 4 premiers articles définissaient un sens nouveau et absolu au « droit », à « l'égalité », et à la « liberté ». Nous abordons cette fois-ci les articles 5 et 6 . Ils définissent et précisent ce qu'est la « loi », entendue aussi selon un sens nouveau et exclusif :

article 5 : *« la loi n'a le droit de défendre que les actions humaines nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »*

article 6 : *« la loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois public selon leurs capacités, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.*

Je commence par l'article 6 : autrefois, et encore maintenant chez ceux qui font des études classiques et surtout de la philosophie, on définissait la loi comme « une ordonnance de la raison en vue du bien commun promulguée par celui qui a l'autorité », et on distinguait la loi divine, soit naturelle soit révélée, de la loi humaine, soit ecclésiastique soit civile. Et l'ont considérait la loi divine comme principe et fondement de la loi humaine, et donc critère de la légitimité de cette dernière, quelle que soit l'autorité humaine qui légifère, et quel que soit le régime politique de la société. Désormais, avec les droits de l'homme, la loi est l'expression d'une volonté, sans référence à la raison. De plus, il s'agit d'une volonté « générale », sans autre référence que la multitude. Elle est l'écho de l'article 3 qui affirme qu'en dehors de la Nation, nul corps, nul individu ne peut exercer de souveraineté : il n'y a donc pas d'autorité dans cette conception de la loi. Ni Dieu, ni Maître : c'est le fondement de l'« auto-gestion » prônée par les anarchistes. Enfin, la dernière phrase de l'article est contradictoire : s'il y a des vertus et des talents qui permettent de distinguer des citoyens les uns des autres, il est donc juste de considérer que tous les citoyens ne sont pas également admissibles à toutes dignités, places et emplois, ce qui est contraire au début de la phrase. Enfin, le bien commun est totalement écarté de la loi, ce qui s'explique auparavant par l'article 5.

Selon l'article 5, la loi a pour but de prémunir les citoyens des injustices, et non pas de rendre les citoyens justes. Les auteurs des droits de l'homme ou-



blient les réflexions de Platon dans *La République*, ou il expose que l'homme juste et l'homme injuste ont en commun de ne pas vouloir subir l'injustice, et donc que l'homme juste ne se distingue pas de l'homme injuste par le souci d'être protégé des injustices. En effet, les voleurs n'aiment pas être volés, les assassins n'aiment pas être tués, et les adultères n'aiment pas être trompés. Si l'on fonde la loi sur la seule protection contre les injustices, on laisse le champ libre aux injustices et l'on ne règle que des rapports de force entre les citoyens. Il est remarquable de lire, à l'article 6, que la loi se divise soit en loi « qui protège » soit en loi « qui punisse ». N'y a-t-il pas d'autres sortes de lois ? N'y a-t-il d'envisageable que les lois qui interdisent ou qui punissent ? N'ayant plus de référence à la finalité de toute loi, la loi civile des droits de l'homme n'est qu'un pacte de protection réciproque entre bandits, associé à un système de punitions.

Les cinq premiers articles sont essentiels : les notions de droit, d'égalité, de liberté, de loi et d'autorité qui y sont énoncées ont des sens nouveaux, absolutisés, qui introduisent dans le langage juridique des équivoques fondamentales. Celles-ci se retrouvent dans les 11 autres articles qui voilent par de pures abstractions les difficultés et les injustices qu'ils ne peuvent plus résoudre ou empêcher. Nous les étudierons ultérieurement.

CONFIRMATIONS

Cérémonies

Oratoire saint-Joseph de Colmar:
samedi 10 mai à 10h00

Chapelle du Sacré-Cœur à Nancy :
dimanche 11 mai à 10h00

Récollecion et confessions

Le samedi 26 avril à Colmar de 14h00 à 17h00

Les maîtres de la vie spirituelle :

13. Saint Thomas d'Aquin

Abbé François Knittel



« L'ouvrage commencé dans la sérénité d'un exposé doctrinal, un traité *De perfectione*, se révèle en cours de route entraîné dans une chaude dispute ; dispute qui semble avoir hâté sa sortie en public¹. »

C'est en ces termes que le P. Hyacinthe-François Dondaine op, directeur de la section française de la commission léonine², décrivait *La perfection de la vie spirituelle* — un des trois opuscules que saint Thomas d'Aquin a composé pour défendre les ordres mendiants.

En l'année du 8^e centenaire de la naissance du Docteur commun, esquissons à grand trait sa vie avant de parcourir

Saint Thomas d'Aquin

Né en 1225 au château de Roccasecca près d'Aquino, Thomas est fils du comte Landulphe d'Aquino et de la comtesse Théodora Caracciolo Rossi. A l'âge de 5 ans, il est confié par ses parents aux bénédictins du Mont Cassin. A partir de l'automne 1239, il poursuit ses études à Naples. C'est là qu'il fait la connaissance de l'Ordre dominicain et qu'il prend l'habit en 1244.

Sa famille ayant d'autres projets pour lui, il est enlevé par deux de ses frères et séquestré pendant un an dans le château familial. Libéré en 1245, il est envoyé par ses supérieurs à Paris pour y étudier sous la direction de saint Albert le Grand (1245-1248). Il continue ses études à Cologne tout en devenant l'assistant de Maître Albert (1248-1252).

Au terme de ses études, il est envoyé par ses supérieurs à Paris pour y enseigner. Devenu maître en théologie en 1256, il poursuit son enseignement parisien comme Maître-Régent jusqu'en 1259. Sa hiérar-



Le triomphe de saint Thomas d'Aquin (Louvre)

chie l'envoie alors en Italie où il occupera plusieurs postes. Après un court passage à Naples (1259-1261), il sera lecteur conventuel — c'est-à-dire professeur pour les dominicains du couvent — à Orvieto (1261-1265) et Maître-régent à Rome (1265-1268).

Renvoyé une nouvelle fois à Paris, il y séjourne comme Maître régent de 1268 à 1272. Arrivé à sa maturité intellectuelle, il multiplie les ouvrages : il écrit le 2^e partie de la Somme théologique commencée à Rome, il commente les évangiles de saint Mathieu et de saint Jean ainsi que les épîtres de saint Paul, il s'attaque aux erreurs du temps sur la nature de la vie religieuse, sur l'éternité du monde et sur l'unité de l'intellect, il commente de nombreux livres d'Aristote dont la traduction est toute fraîche, il répond aux questions des uns et des autres. C'est de cette époque que date son opuscule sur *La perfection de la vie spirituelle*.

L'obéissance m'envoie une nouvelle fois à Naples où il occupe la charge de Maître-régent (1272-1273). Convoqué au 2^e concile de Lyon — qui se tiendra du 7 mai au 17 juillet 1274 —, il meurt en chemin le 7 mars 1274 à Fossanova.

Canonisé le 18 juillet 1323 par le pape Jean XII à Avignon, il est proclamé Docteur de l'Église par saint Pie V en 1567. Sa fête se célèbre le 7 mars.

¹ H.F. Dondaine, *Préface de l'édition léonine*, p. B 6.

² La Commission léonine ou Collège des éditeurs des œuvres de saint Thomas d'Aquin réunit un groupe de chercheurs chargés de l'édition critique des œuvres complètes de Thomas d'Aquin.

Avril 2025

	PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fssp.fr	CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE	ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR
	M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46		
Ma 1^{er} Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe		
Me 2 Férie (III ^e cl.) Mémoire de St François de Paule, Confesseur	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 3 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe		
Ve 4 Férie (III ^e cl.) Mémoire de St Isidore, Evêque et Docteur 1^{er} vendredi du mois	17h20 Heure sainte 18h30 Messe lue		18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue 19h15 Heure sainte
Sa 5 Férie (III ^e cl.) Mémoire de St Vincent Ferrier, Confesseur 1^{er} samedi du mois	16h30 Conférence spirituelle (R.P. Capucin) 17h30 Heure Sainte—Confessions 18h30 Messe lue		16h30 Conférence spirituelle (R.P. Capucin) 17h30 Heure Sainte—Confessions 18h30 Messe lue
Di 6 1 ^{er} dimanche de Passion (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> Pas de Vêpres Quête pour le prieuré	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe 16h00 Chemin de Croix à N.D. de Dusenbach Quête pour la façade
Lu 7 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe		
Ma 8 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe		
Me 9 Férie (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Pas de messe
Je 10 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 11 N.D. des 7 Douleurs (I ^e cl.) Mémoire de la férie	17h55 Chemin de Croix 18h30 Messe lue		
Sa 12 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 13 Dimanche des Rameaux (I ^e cl.)	10h15 Bénédiction des rameaux suivie de la grand-messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Bénédiction des rameaux et grand-messe	8h45 Chapelet Bénédiction des rameaux, suivie de la grand-messe
Lu 14 Lundi Saint (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		

Ma 15	Mardi Saint (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 16	Mercredi Saint (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 17	Jeudi Saint (I ^e cl.)				
Ve 18	Vendredi Saint (I ^e cl.)				
Sa 19	Samedi Saint (I ^e cl.)				
Voir le programme spécial de la Semaine Sainte					
Di 20	Dimanche de Pâques (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	
Lu 21	Lundi de Pâques (I ^e cl.)	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	
Ma 22	Mardi de Pâques (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 23	Mercredi de Pâques (I ^e cl.)	7h15 Messe lue	8h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Je 24	Jeudi de Pâques (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 25	Vendredi de Pâques (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 26	Samedi in Albis (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Di 27	Dimanche in Albis (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe	
Vente de gâteaux pour les pèlerinages (+ apéritif à Colmar)					
Lu 28	Saint Paul de la Croix, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 29	Saint Pierre de Vérone, Martyr (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 30	Sainte Catherine de Sienne, Vierge (III ^e cl.)	7h15 Messe lue	8h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	

La perfection de la vie spirituelle

Dans la controverse opposant les séculier et les réguliers dans le 3^e quart du 13^e siècle, saint Thomas est intervenu par écrit à trois reprises. Lors de son 1^{er} séjour parisien comme maître-régent (1256-1259), il a répondu aux allégations de Guillaume de Saint-Amour dans un premier opuscule intitulé *Contre les ennemis du culte de Dieu et de l'état religieux*. La controverse se rallume quelques années plus tard, si bien qu'au cours de son 2^e séjour parisien (1268-1272), saint Thomas publie successivement *La perfection de la vie spirituelle* et *Contre l'enseignement de ceux qui détournent de l'état religieux*.

La seconde controverse est initiée par Gérard d'Abbeville qui, à l'été 1269, publie *Contra adversarium perfectionis christianæ*. Dans cet opuscule, le maître séculier place la perfection dans la charge pastorale et non dans la pauvreté. Saint Thomas commence sans retard à rédiger une réfutation des arguments développés par le théologien d'Abbeville. Mais, alors que l'Aquinate a déjà rédigé 22 chapitres, Gérard d'Abbeville revient à la charge dans son *Quodlibet XIV* dans lequel il fait l'éloge des curés et des archidiaques. Saint Thomas lui répond dans les chapitres 24 à 29 de son opuscule avant de conclure au chapitre 30.

Composé entre Noël 1269 et Pâques 1270, le travail de saint Thomas se focalise sur un point précis : « Parce que certains, qui ignorent ce qui se rapporte à la perfection, ont osé dire des choses sans fondement à propos de l'état de perfection, nous avons l'intention de traiter de la perfection : qu'est-ce qu'être parfait ; comment la perfection est-elle acquise ; qu'est-ce que l'état de perfection et qu'est-ce qui convient à ceux qui adoptent l'état de perfection ? »

La perfection c'est charité

La vie spirituelle trouve son principe et son fondement dans la charité : « La vie spirituelle consiste principalement dans la charité ; celui qui ne la possède pas est estimé n'être rien du point de vue spirituel³. »

Or, la charité est commandée par un double précepte :

« Il y a deux commandements de la charité, dont l'un se rapporte à l'amour de Dieu, et l'autre à l'amour du prochain. Mais ces deux commandements ont entre eux un certain ordre selon l'ordre de la charité. Car ce qui doit être aimé principalement est le bien suprême qui nous rend bienheureux, à savoir,

Dieu ; de manière secondaire, le prochain doit être aimé de charité, lui qui nous est uni dans la participation à la béatitude par un certain droit d'association. Aussi devons-nous aimer de charité chez le prochain le fait que nous parvenions ensemble à la béatitude. »

Différents type de perfection

Ayant énoncé ce qui constitue l'essence même de la perfection, à savoir la charité, saint Thomas va examiner les diverses réalisations de cette perfection.

Primo, la perfection propre à Dieu :

« Puisque tout est aimable pour autant que cela est bon, et puisque la bonté de Dieu est infinie, il est infiniment aimable. Mais aucune créature ne peut aimer de manière infinie, car un acte infini ne peut être le fait d'une puissance finie. Seul Dieu, dont la puissance d'aimer est égale à sa bonté, peut donc s'aimer lui-même parfaitement. »

Secundo, la perfection propre aux saints du ciel :

« Pour la créature raisonnable, le seul mode possible d'amour parfait de Dieu est donc celui qui se prend du point de vue de celui qui aime, à savoir que la créature raisonnable aime Dieu de toute sa force ; aussi cela est-il exprimé clairement dans le commandement même de l'amour de Dieu. En effet, il est dit en Dt 6, 5 : « Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force ». Mais Lc 10, 27 ajoute : « Et de tout ton esprit ». Le cœur réfère à l'intention, l'esprit à la connaissance, l'âme aux dispositions, la force à la mise en œuvre. Toutes ces choses doivent être pesées avec soin dans l'amour de Dieu. »

Cette perfection de la charité est réservée aux saints du ciel, en particulier par son caractère stable et définitif.

Tertio, la perfection qui est *nécessaire* à ceux qui sont encore de passage sur cette terre :

« Nous aimons Dieu de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toute notre âme et de toute notre force s'il ne manque rien à l'amour de Dieu, que nous ne rapportions à Dieu en acte ou par habitus : c'est cette perfection de l'amour de Dieu qui est proposée à l'homme sous forme de commandement. »

La perfection suppose ici-bas de tout rapporter à Dieu comme à une fin et de lui soumettre notre intelligence, notre cœur, nos pensées, nos paroles et nos actions.

Quarto, la perfection qui est *conseillée* à ceux qui sont encore de passage sur cette terre :

« Même si la perfection des bienheureux ne nous

³Toutes les citations sans références sont tirées de *La perfection de la vie spirituelle* que le lecteur est fortement invité à se procurer, à lire et à méditer dans son intégralité.

est pas possible en cette vie, nous devons cependant nous efforcer de nous approcher de la ressemblance avec cette béatitude autant qu'il est possible. C'est en cela que consiste la perfection de la vie présente, à laquelle nous sommes invités par les conseils. »

Pour saint Thomas, la perfection spirituelle est unique, mais les modes d'accomplissement de cette perfection sont divers. Ici-bas, certains avancent en observant les commandements, d'autres progressent en y ajoutant l'observance des conseils évangéliques. Ces derniers progressent en principe plus vite car ils recourent à des moyens plus efficaces. Voyons cela de plus près.

Les trois voies de la perfection

Pour progresser sans retard sur la voie de la perfection, le chrétien est invité à se délester de ces biens qui le retardent :

« Tous les conseils par lesquels nous sommes invités à la perfection ont donc comme objectif que l'esprit de l'homme soit détourné des réalités temporelles, afin qu'ainsi l'esprit tende plus librement à contempler et à aimer Dieu, et à accomplir sa volonté. »

Les conseils évangéliques sont au nombre de trois.

1. L'abandon des choses temporelles, c'est-à-dire les richesses :

« Tel est donc le premier chemin pour parvenir à la perfection : s'adonner à la pauvreté en s'efforçant de suivre le Christ, après avoir abandonné ses richesses. »

Le divin Maître donne lui-même ce conseil au jeune homme riche : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel ; puis viens et suis-moi » (Mt 19, 21).

Notons toutefois deux importantes de saint Thomas au sujet du détachement des richesses.

D'abord, on peut être compté au nombre des riches sans posséder grand-chose car « tous ceux qui convoitent des richesses sont au nombre des riches ».

Ensuite, la perfection chrétienne réside dans l'imitation de Jésus-Christ dont la pauvreté n'est jamais qu'un moyen :

« L'abdication de ses propres richesses n'est pas la perfection, mais un instrument de la perfection. »

2. Le renoncement aux affections charnelles et au mariage :

« Afin donc que l'homme soit plus librement à la disposition de Dieu et s'attache à lui plus parfaitement, le deuxième chemin vers la perfection est l'observance perpétuelle de la chasteté. »

Le divin Maître donne ce conseil relatif aux affections humaines : « Si quelqu'un vient à moi et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple » (Lc 14, 26).

Se faisant l'interprète du Seigneur, saint Paul donne ce conseil relatif au mariage : « Je voudrais que vous fussiez sans préoccupation. Celui qui n'est pas marié a souci des choses du Seigneur, il cherche à plaire au Seigneur ; celui qui est marié a souci des choses du monde, il cherche à plaire à sa femme, et il est partagé » (1 Cor 7, 32-33).

3. Le renoncement à sa volonté propre :

« Pour atteindre la perfection de la charité, il n'est pas seulement nécessaire que l'homme écarte les réalités extérieures, mais aussi qu'il s'abandonne en quelque sorte lui-même. »

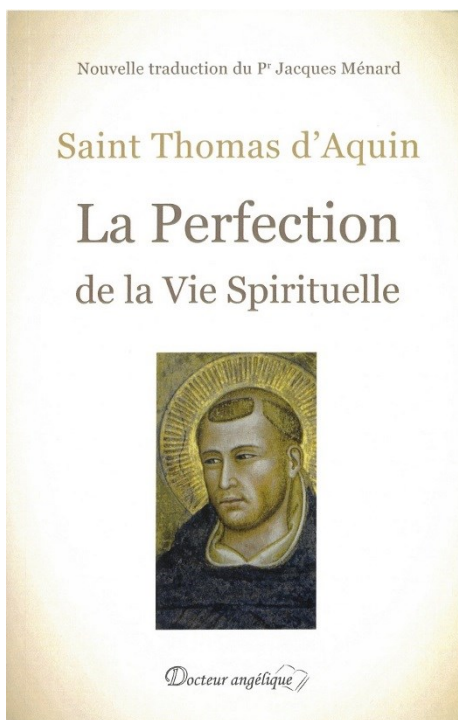
Le divin Maître donne ce conseil relatif à la libre disposition qu'a chacun de lui-même : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et me suive » (Mt 16, 24).

L'état religieux et les trois vœux

Ayant explicité les éléments fondamentaux qui concourent à la perfection de tout chrétien, saint Thomas en fait l'application à l'état religieux. En prononçant les trois vœux de religion, religieux et religieuses s'astreignent par une

promesse faite à Dieu d'observer les conseils évangéliques et de parcourir simultanément les trois voies qui mènent à la perfection :

« Selon les trois chemins vers la perfection qui ont été indiqués, se retrouve dans les formes de vie religieuse un triple vœu commun : le vœu de pauvreté, de continence et d'obéissance jusqu'à la mort. Selon le vœu de pauvreté, les religieux empruntent le premier chemin vers la perfection en renonçant à toute propriété ; par le vœu de continence, ils empruntent le deuxième chemin de la continence en renonçant perpétuellement au mariage ; par le vœu d'obéissance, ils empruntent manifestement le troisième chemin en renonçant à leur propre volonté. »



ACTIVITÉS A PRÉVOIR**Catéchisme des enfants**

- Les 3 chapelles
- Avril : 2, 23 et 30
- Mai : 7, 14, 21 et 28
- Juin : 4, 11, 18 et 25

Catéchisme pour adultes

- Mulhouse : mardis 1^{er}, 8 et 29 avril de 19h15 à 20h15
- Colmar : mercredis 2, 23 et 30 avril de 19h15 à 20h00

Croisade Eucharistique

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 6 avril

Quêtes spéciales

- pour le prieuré à Mulhouse
- pour la façade à Colmar
- pour les fleurs à Cravanche
- Dimanche 6 avril

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 27 avril

Cérémonie de confirmations

- Colmar : samedi 10 mai
- Nancy : dimanche 11 mai

HONORAIRES

- Messe** : 18 €
Neuvaine : 180 €
Trentain : 720 €

RETRAITES SPIRITUELLES**Saint Ignace (messieurs)**

- 7-12 avril : Gastines
- 13-19 avril : Pointet
- 13-18 avril : Caussade
- 5-10 mai : Gastines
- 19-24 mai : Pointet
- 25 mai-2 juin : Caussade
- 2-7 juin : Gastines
- 16-21 juin : Pointet
- 20-25 juin : Caussade
- 7-12 juillet : Gastines
- 14-19 juillet : Caussade
- 21-26 juillet : Pointet
- 4-9 août : Gastines
- 11-16 août : Caussade
- 18-23 août : Pointet
- 18-23 août : Enney

Saint Ignace (dames)

- 28 mars-2 avril : Caussade
- 31 mars-5 avril : Pointet
- 5-10 mai : Pointet
- 12-17 mai : Caussade
- 19-24 mai : Gastines
- 2-7 juin : Pointet
- 2-7 juin : Enney
- 11-16 juin : Caussade
- 16-21 juin : Gastines
- 30 juin-5 juillet : Caussade
- 7-12 juillet : Pointet
- 21-26 juillet : Gastines
- 28 juillet-6 août : Caussade

Retraite de Semaine Sainte

- 14-19 avril : Moulin du Pin

Foyer (mixte)

- 5-8 mai : Enney

A Jésus par Marie (mixte)

- 19-24 mai : Moulin du Pin

Montfortaine (mixte)

- 16-21 juin : Moulin du Pin

Retraite pour étudiants

- 30 juin-5 juillet : Moulin du Pin

N.-D. de Fatima (mixte)

- 28 juillet-2 août : Moulin du Pin

Jésus, notre modèle (mixte)

- 8-13 avril : Moulin du Pin

Le Rosaire (mixte)

- 5-8 mai : Moulin du Pin

INTENTIONS DU MOIS

Croisade eucharistique : pour la sanctification des prêtres et des religieuses.

Rosaire vivant : pour la conversion des grands pécheurs.

CARNET PAROISSIAL

Ont été régénérées s par l'eau du baptême

Albane,
 fille de Benoît et Louise Leuthner,
 le 2 mars à Colmar,
 née le 16 février 2025

Diane, fille de Pierre-Louis
 et Elisabeth Bellenger,
 le 22 mars à Mulhouse,
 née le 9 mars à Mulhouse

Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique

Madame Alphonsine Burg,
 décédée le 26 février

Monsieur Xavier Kauffmann,
 décédé le 18 mars à Guebwiller,
 inhumé le 25 avril
 à Hartmannswiller

Nous prions pour nos défunts du mois d'avril

À Mulhouse

Sœur Marie-Georgette Vogel,
 † 1997 à 89 ans
 Mme Juliette Rauch, † 2003 à 89 ans
 M. Jean Birr, † 2006 à 81 ans
 Mme Marie-Madeleine Schlier,
 † 2009 à 85 ans
 Mme Ema Martinez, † 2010 à 85 ans
 M. Pierre Maechtlin, † 2011 à 96 ans
 Mme Louise Koenig, † 2013 à 93 ans
 M. Roger Baumann, † 2020 à 95 ans

À Colmar

Mme Berthe Andrès, † 1995 à 81 ans
 Soeur Marie-Pierre Lorber, † 1997
 Abbé Raymond Seemann,
 † 1999 à 70 ans
 M. Alphonse Kohler, † 2001 à 88 ans
 Mlle Marie Issemann, † 2004 à 93 ans
 M. Georges Andrès, † 2005 à 92 ans
 M. Jean Wetterwald, † 2010 à 88 ans
 Mme Monique Kuntzmann,
 † 2022 à 86 ans

À Cravanche

Mlle Madeleine Choubat, † 1997 à 84 ans
 Mme Ida Fleck, † 2008 à 97 ans
 Mme Colette Desjeux, † 2011 à 84 ans
 M. Gustave Martin, † 2011 à 77 ans

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le cha-pelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
- Le 1^{er} vendredi du mois : à 18h00
- Le 1^{er} samedi du mois : pendant le Rosaire

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes